



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **27 juin 2022 à 19h00** - Date de convocation : **21 juin 2022**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christian GUION**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs : M. GILLET (pouvoir à M. CARRIER) M. LOCHON (pouvoir à Mme GLEIZES)

**DELIBERATION n° 28/2022 – DÉCISION CONCERNANT LA POURSUITE DU PROJET
PAVILLONS AVEC NAS SUITE PRÉSENTATION BUDGET PRÉVISIONNEL**

Monsieur le Maire expose qu'initialement le montant du projet était estimé à 320 000 €. Devant la transmission du dernier budget prévisionnel transmis par NAS et réévalué à plus de 520 000 €, Monsieur le Maire propose de surseoir à la continuité du projet dans l'attente d'informations complémentaires.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

- de suspendre le projet voir de l'abandonner si les projections financières sont confirmées.

VOTE : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

